## Déclaration relative aux aides De Minimis

*Préambule : Les aides d’État aux activités économiques sont encadrées par la réglementation européenne. L’agence apporte une partie de ses aides au titre du règlement général d’exemption européen dit « De minimis » n°2023/2831 du 13 décembre 2023, à l’exception du secteur de la pêche/aquaculture (règlement de minimis spécifique n°2023/2391 du 04 octobre 2023).*

*Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l’obligation d’informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées.*

*La déclaration ci-dessous est à remplir sur la base de « l’entreprise unique »[[1]](#footnote-1), à savoir en prenant en compte les données de votre entreprise[[2]](#footnote-2) et les données des entreprises2 qui entretiennent avec vous au moins d’un des quatre liens suivants :*

* *une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d’une autre entreprise,*
* *une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance d’une autre entreprise, ou*
* *une entreprise a le droit d’exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d’un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d’une clause des statuts de celle-ci,*
* *une entreprise actionnaire ou associée d’une autre entreprise contrôle seule, en vertu d’un accord conclu avec d’autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

Madame ou Monsieur : ……………………………………………………………………………………...

agissant en qualité de :………………………………………………… …………………………………………. .

déclare sur l'honneur selon le détail ci-après : (le non-remplissage induit un traitement différent de votre demande, avec des implications sur votre aide).

**ne pas avoir fait l’objet d’une décision d’aide au titre du règlement De Minimis**durant les trois dernières années[[3]](#footnote-3),

**avoir fait au moins une demande d’aide au titre du règlement De Minimis**, durant les trois dernières années (dans ce cas, remplir le tableau ci-dessous)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de demande*[[4]](#footnote-4)* de l’aide de *minimis*** | **Date d’attribution*[[5]](#footnote-5)* de l’aide de *minimis*** | **Date de versement*[[6]](#footnote-6)* de l’aide de minimis** | **Nom et numéro SIREN de l’entreprise [[7]](#footnote-7)** | | **Type d’aide de *minimis* (général, pêche et aquaculture)** | **Organisme attributaire de l’aide** | **Montant de l’aide [[8]](#footnote-8)**  **(en euros)** |
|  |  |  |  | |  |  |  |
|  |  |  |  | |  |  |  |
|  |  |  |  | |  |  |  |
|  |  |  |  | |  |  |  |
|  |  |  |  | |  |  |  |
|  | (Remplir un nouveau tableau au besoin) | | | **MONTANT TOTAL DES AIDES** | | |  |

L’entreprise sollicitant l’aide a-t-elle réalisé, au cours des trois dernières années, dont celui en cours :

une fusion ou une acquisition d’une autre entreprise ?

une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

À ………………………., le ....................................... **Le demandeur** (signature et cachet)

1. Au sens de l’article 2.2 des règlements (UE) n° 2023/2831 et 2023/2391 relatif au secteur pêche et aquaculture. [↑](#footnote-ref-1)
2. Comprenant l’ensemble des établissements, donc des numéro SIRET, au sein de l’entreprise (SIREN). [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour les entreprises relevant du secteur Pêche et aquaculture, prendre les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours [↑](#footnote-ref-3)
4. 4 Champ à renseigner pour chaque demande d’aide de *minimis effectuée*. [↑](#footnote-ref-4)
5. 5 Si des aides de *minimis* vous ont été attribuées, veuillez indiquer dans le tableau la date d’attribution de chaque aide. Ces aides ont dû vous être notifiées par courrier par l’autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences…). Vous ne devez donc pas indiquer dans ce tableau les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de *minimis*. [↑](#footnote-ref-5)
6. 6 Si vous avez perçu des aides de *minimis*, veuillez indiquer dans le tableau la date à laquelle le versement a été effectué pour chacune des aides. [↑](#footnote-ref-6)
7. Il faut que votre déclaration comptabilise bien l’ensemble des aides de *minimis* versées à toutes les entreprises composant l’entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de *minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l’entreprise qui l’a reçue au sein de l’entreprise unique.

   8 Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l’équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l’attribution de l’aide. [↑](#footnote-ref-7)
8. [↑](#footnote-ref-8)